

Une porte (de coffre) est ouverte ou fermée

Malgré l'existence d'un traité d'entraide judiciaire entre la Suisse et les Etats-Unis, qu'on se rassure, les juges américains n'entrent pas dans les banques suisses comme dans un moulin. On savait outre-Atlantique — l'affaire date de 1972 — qu'une bonne part des trois millions de dollars de pots-de-vin qui avaient "facilité" la vente de quelque cinq cents hélicoptères (coût total: environ cent millions de dollars) à l'armée iranienne par la très américaine Bell Company avaient trouvé refuge sous certains comptes numérotés à l'Union de Banques Suisses. Sur fond de plainte pénale, les autorités américaines demandèrent de pouvoir y voir de plus près. L'UBS mettait aussitôt les pieds contre le mur, veillant en cela, comme les pages d'information bancaire généreusement diffusées dans les grands quotidiens du pays nous le confirment régulièrement, au bien et à la prospérité de la collectivité nationale tout entière. Le Tribunal fédéral vient de lui donner raison: la requête américaine ne pouvait qu'être rejetée puisque la poursuite engagée vise une personne morale (Bell Company) dont la responsabilité pénale n'est en principe pas reconnue en droit suisse. Ouf, nous avons eu chaud; nous n'étions pas fermes sur les principes et voilà trois millions de dollars qui nous passaient sous le nez.

**Après
le 18 février**

Depuis des mois, le compte à rebours vers une nouvelle initiative "atomique" est lancé, en Suisse allemande principalement. Pas moins de 39 mouvements anti-atomiques ou organisations de protection de l'environnement sont au travail pour trouver la façon adéquate de revenir sur l'échec, le 18 février dernier, de

l'initiative pour la démocratisation du nucléaire. Comme on pouvait s'y attendre, les discussions ont provoqué quelques clivages classiques parmi les partisans d'une nouvelle consultation populaire: proposera-t-on de tout arrêter, les centrales aujourd'hui en activité, comme les travaux en cours ou les études menées en vue du stockage des déchets? concèdera-t-on aux promoteurs du nucléaire l'exploitation des installations existantes, Leibstadt compris? élargira-t-on le débat en direction d'une nouvelle politique de l'énergie, décentralisée, indépendante des producteurs étrangers et tout entière axée sur l'utilisation des énergies renouvelables? Une large consultation est en cours actuellement parmi les "organisations (et les personnes) intéressées" — on ne renie pas les "modèles" officiels de participation à l'élaboration des décisions! Si vous voulez prendre part à cet effort de réflexion, lisez la brochure qui résume, projets d'initiatives à l'appui, les différents points de vue en présence! (adresse utile: Koordinationsgruppe "Neue Atomschutz- und Energie-Initiative", case postale 205, 8034 Zurich).

**Domaine Public
1980
dix-septième année**

C'est le proverbe bien connu du cordonnier mal chaussé. Quelles sueurs froides donnent à la rédaction de DP, semaine après semaine, certains détails difficilement vérifiables, et pourtant essentiels à la compréhension d'un texte. Par quels itinéraires compliqués doit passer, souvent à la dernière minute, la confirmation de telle ou telle affirmation délicate. Pas question de sacrifier à la facilité, rassurez-vous! C'est l'une des fiertés de "Domaine Public" de respecter le lecteur en veillant, autant qu'il est possible de le faire, à la fiabilité de ses sources.

SUITE ET FIN AU VERSO

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 523 22 novembre 1979
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
Jean-Daniel Delley
Gil Stauffer

523

Domaine Public

1980

dix-septième année

Et voilà que depuis trois semaines nous sommes pris en flagrant délit d'inexactitude à propos d'un sujet que nous croyions bien connaître, "Domaine Public" lui-même.

En première page, nous en sommes restés à la seizième année de parution. Or DP no. 1 est sorti de presse le 31 octobre 1963 (bi-mensuel à l'époque, il est devenu, rappelons-le, hebdomadaire le 3 mars 1972, à partir du no. 168). Le compte est vite fait: avec DP 520, nous avons tourné la page, pour entrer dans notre dix-septième année.

Pas de panique, cette rectification étant faite, avouons que nous ne sommes pas à cheval sur les anniversaires. Dix-septième année ou pas, DP doit être constamment rediscuté, amélioré, reformulé. C'est ce que tentent de faire en permanence le comité de rédaction, les groupes de travail cantonaux et aussi les amis qui suivent la tentative sans partager directement le travail collectif qui est l'une des caractéristiques importantes du journal.

Pourquoi revenir sur ces déclarations de principe ronflantes?

C'est que, comme chaque année le mois de novembre impose un appel au réabonnement. Et chaque année au mois de novembre, nous sommes bon gré mal gré amenés à nous poser la question: ces quarante-huit francs — prix inchangé pour 1980, soulignons-le tout de même au passage —, versés par quelque trois milliers d'abonnés qui nous permettent de vivre, sont-ils toujours bien "placés"? En d'autres termes DP répond-il à la confiance extraordinaire — il s'agit là, en dehors des sentiers battus de la presse traditionnelle, d'un phénomène presque unique par sa longévité et son ampleur en Suisse romande — que lui témoignent ses familiers?

Inutile de dire que la réponse à cette question

est tout qu'évidente! Bien sûr, à lire les professions de foi officielles dans la nécessité d'une presse d'opinion capable de se faire entendre, un chèque à DP ne serait somme toute que l'expression d'un civisme bien compris... Mais cette belle unanimité des milieux "autorisés" a aussi ses côtés troublants: lesdites professions de foi tombent régulièrement lorsque cette presse d'opinion enregistre ses plus cuisants échecs, très souvent dus à des difficultés matérielles. D'ordinaire, dans le courant des "affaires", ce genre de publications est plutôt systématiquement villipendé, utilisé sans vergogne comme bouc émissaire lorsque le monde officiel est pris en défaut.

Alors laissons les discours et venons-en au fait: pourquoi une dix-septième année? Une fois n'est pas coutume, il faudra parler de nous. Plaisir, pour une équipe de "rédacteurs" non-professionnels, de prendre la parole; satisfaction aussi, souvent, de pouvoir donner la parole à des mouvements, minoritaires, à des personnes qui ne l'ont pas; certitude que face à une presse de plus en plus concentrée, aux prises avec des contingences commerciales envahissantes, un antidote est indispensable — à cet égard, comparaison (des tirages) n'est pas raison! — Il y a un peu de tout cela.

Notre gage d'indépendance? "Domaine Public", qui a l'ambition d'être le point de rassemblement de la gauche démocratique, "Domaine Public" qui fait le pari de rendre un peu plus transparente la politique suisse tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale, "Domaine Public" appartient à ses seuls lecteurs. Pas de fil à la patte: ni publicité, ni subventions telles qu'elles soient.

La poursuite de l'expérience dépend donc uniquement du produit des abonnements. C'est dire si nous attendons avec intérêt votre réponse à cet appel pour 1980!

NB. Mode d'emploi du bulletin vert glissé dans ce numéro de DP. Vous nous obligeriez en nous faisant parvenir les 48 francs indis-

pensables dans les meilleurs délais: votre diligence nous évitera des frais de rappels et des complications administratives.

Une recommandation pratique: prière d'écrire très lisiblement votre nom et votre adresse sur le bulletin, nous pourrions profiter ainsi de vérifier les données postales vous concernant (1). Et une petite note finale en forme d'excuse: vous êtes peut-être déjà "en règle" pour 1980; dans ce cas veuillez considérer ce bulletin vert comme nul et non avenue. Merci.

(1) Si vous offrez un abonnement annuel à un heureux bénéficiaire — un cadeau toujours très apprécié... — même recommandation!

MULTINATIONALES

BBC au Brésil: l'impuissance du Conseil fédéral

Première étape, 19 septembre 1979. Une question ordinaire de Jean Ziegler concernant "une société suisse au Brésil". On apprécie ou on n'apprécie pas Jean Ziegler, les faits qu'il rapporte semblent suffisamment précis (1) pour qu'on s'y arrête. Citons donc son propos, "in extenso" (question ordinaire no, 79.759):

Un procès récent au Brésil vient de révéler les faits suivants.

En 1968, une société financière appelée Consultores Industriais Associados a été constituée — par des milieux proches des services secrets de l'armée de Sao Paulo — afin de lever auprès des investisseurs étrangers au Brésil des contributions à la "lutte contre la subversion".

Entre 1968 et 1978, cette société versait régulièrement des primes dites de reconnaissance aux différents agents de la marine, de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la police militaire, du DOPS, etc. chargés de la répression des syndicalistes, étudiants, militants chrétiens, démocrates, s'opposant à la dictature.

La société finançait également l'achat d'un

matériel de torture sophistiqué aux Etats-Unis.

Cette société a financé notamment "l'Operação Bandeirantes" qui regroupe plusieurs dizaines de spécialistes de la torture. Le Comité brésilien pour l'aministie estime à environ 5000 les personnes mortes sous la torture ou définitivement rendues invalides dans les locaux de l'Operção Bandeirantes.

Oswaldo Ballarin, dirigeant de Nestlé et actuel président de Brown-Boveri à Sao Paulo, a reconnu avoir versé — sur les fonds de sa compagnie — des sommes régulières et importantes entre 1963 et 1978 à la Société Consultatores Industriais Associados. Oswaldo Ballarin et la Société Brown Boveri se sont ainsi rendu coupables du délit de complicité d'assassinats prémédités.

Le Conseil fédéral est-il au courant des faits énoncés ?

Subsidiairement: Quelles sont les mesures urgentes qu'il entend prendre afin de faire inculper et d'amener devant leurs juges M. Ballarin et les éventuels autres dirigeants de la Société Brown Boveri impliqués dans l'assassinat de résistants brésiliens ?

Deuxième étape. Le Conseil fédéral répond à Jean Ziegler. On appréciera la netteté de la position, sa concision, et le parfait mépris qu'elle traduit à l'égard d'un parlementaire. Nous citons encore :

Ainsi que le Conseil fédéral a déjà eu l'occasion de l'expliquer dans sa réponse à la question ordinaire Ziegler-Genève no. 78.839 du 28 novembre 1978, les entreprises établies à l'étranger dirigées ou contrôlées par des maisons suisses sont soumises à la législation du pays de résidence. Le Conseil fédéral n'a aucune influence ni sur la gestion ni sur les conditions de travail de ces entreprises.

Le Conseil fédéral ne saurait être accusé de varier dans ses "démonstrations" d'impuissance. Le 28 février de cette année, il assénait en effet à Jean Ziegler (question no. 78.839

citée plus haut) les considérations suivantes. Nous citons :

Les entreprises établies à l'étranger dirigées ou contrôlées par des maisons suisses sont soumises à la législation du pays de résidence. Le Conseil fédéral n'a aucune influence ni sur la gestion, ni sur les conditions de travail de ces entreprises.

Troisième étape. La Déclaration de Berne et le Groupe de travail tiers monde interpellent le Conseil fédéral sur des "liens entre BBC-Brésil et des organisations clandestines d'extrême-droite". La lettre, accompagnée d'un dossier précis, est datée du 20 novembre (les directions des firmes concernées ont été méticuleusement tenues au courant de l'enquête des interpellants). Nous citons toujours :

Au Conseil fédéral. Nous vous soumettons, ci-joint, un dossier comprenant 16 documents écrits, d'où il ressort avec une forte probabilité que des personnes liées à la société-fille brésilienne de BBC apportent leur soutien à des organisations pratiquant la torture. Comme il est relevé dans les pièces du dossier, le président de BBC-Brésil a reconnu lui-même devant un Tribunal brésilien des cartels que sa firme soutient une association, camouflée en société financière, qui entretient des commandos de tueurs et des professionnels de la torture. Les agissements de cette association — chantages, enlèvements et torture d'opposants au régime, de syndicalistes, d'étudiants et de chrétiens — sont connus des organisations brésiliennes de défense des droits de l'homme. Cette association jouit du soutien financier, notamment de sociétés multinationales. La Confédération de son côté en a été informée par lettre d'un expert brésilien des Cartels, lettre adressée à l'ambassade de Suisse à Brasilia.

Le 19 septembre 1979, une question parlementaire attirait publiquement votre attention sur ces faits et vous invitait à définir votre position. Dans votre réponse — de six lignes — vous vous retranchez derrière l'extraterritorialité des filiales des firmes suisses, dont les

activités commerciales échapperaient à vos moyens de contrôle.

Nous protestons contre cette façon commode de dégager votre responsabilité. Il devient à la longue insupportable que la Confédération couvre la politique extérieure des firmes suisses du manteau de la liberté de commerce. Notre aide au développement et notre activité diplomatique tournent à la farce, si les filiales à l'étranger de nos firmes ont toute latitude pour déterminer leur politique, sans même être liées par les principes les plus élémentaires d'un Etat de droit et de la justice sociale.

Comment continuer à croire — et à soutenir — une politique de développement au nom de laquelle vous demandez simultanément au peuple suisse de se mobiliser pour l'aide financière multilatérale et de fermer les yeux sur les agissements sans scrupules de certaines filiales de nos firmes.

Nous vous prions instamment de consacrer aux faits signalés une enquête approfondie, et de profiter de la révision de la législation sur les sociétés anonymes et les cartels, pour améliorer vos moyens d'interventions. On ne peut indéfiniment alléguer le défaut de bases juridiques et, en même temps, ne rien entreprendre pour combler ces lacunes.

Quatrième étape. Le Conseil fédéral prend peut-être la peine de répondre à cette nouvelle interpellation (ces MM. de BBC et de Nestlé auront réclamé aide et protection de la part des pouvoirs publics). Suspense. En trois lignes? En six lignes? Chers amis lecteurs, à vos plumies! Un abonnement gratuit d'un an à "Domaine Public" au lecteur dont la réponse se rapprochera le plus de celle de l'Exécutif central.

(1) Une large documentation a déjà été publiée sur les agissements du cartel mondial de l'électricité et en particulier de BBC au Brésil. Voir notamment la brochure éditée par le Centre Europe-Tiers monde (37 quai Wilson, 1201 Genève): "Multinationales et droits de l'homme — Exemple BBC/Brésil". Nous en rendions compte dans les nos. 484 et 486 de DP (1er et 18 février 1979).

Une prime inouïe aux gros contribuables

“Après avoir hésité, le Parti radical a choisi le maintien du “statu quo” quand bien même la Constitution vaudoise qu’il a inspirée à la fin du siècle passé prévoit expressément que l’impôt doit être progressif. Par cette décision, il donne à l’Entente vaudoise son visage de droite: il devient le suiveur du Parti libéral (...). Défense des privilèges fiscaux. Conservatisme intégral. Les radicaux se rallient à cette mauvaise course. Ruchonnet, c’était hier”.

Au début du mois de mars (DP 492), nous situons brièvement les enjeux portés par l’initiative socialiste “pour la suppression des privilèges fiscaux” sur laquelle les Vaudoises et

LA RÉGION LÉMANIQUE FACE A « L'ARRIÈRE-PAYS »

La décision populaire sur l’arrêt du taux de progression aura des incidences manifestes sur la politique d’aménagement industriel et social à l’échelle cantonale. Dans le canton de Vaud, en effet — comme cela a été noté devant le Grand Conseil vaudois par la minorité de la commission rapportant sur cet objet — la région lémanique est le principal pôle de croissance. Et c’est aussi sur les bords du Léman que se situent la grande majorité des communes pratiquant l’arrêt du taux de progression (92 des 123 communes le connaissant se trouvent dans les districts de Vevey, Lavaux, Lausanne, Morges, Rolle et Nyon). Bénéficiant d’une situation géographique privilégiée, elles attirent les gros contribuables et, grâce à leurs recettes élevées, elles peuvent se doter d’une bonne infrastructure et maintenir des impôts bas.

D’autres régions, par contre, celles de “l’arrière-pays”, voient leur population dimi-

les Vaudoises vont se prononcer au tout début du mois de décembre. On sortait, à l’époque, d’étranges manoeuvres. On avait assisté à une valse-hésitation au sein du Conseil d’Etat qui, dans sa formation des années 1974-1978, avait pris position contre l’arrêt de la progression, mais s’était ensuite ravisé (raidissement manifeste d’origine libérale). On avait même entendu le syndicat radical de Lausanne se prononcer publiquement contre la possibilité laissée aux communes d’arrêter la progression de l’impôt, sans trouver véritablement d’écho dans son propre parti. En définitive, les partisans du “statu quo” avaient haussé le ton et battu, sous la houlette des groupements patronaux et des libéraux, le rappel des forces conservatrices: il s’agissait de préserver tout bonnement une situation qu’il est somme toute facile de résumer: grâce à une disposition lé-

nuer du fait de la baisse des activités économiques ou de leur transfert dans d’autres endroits. Elles ne jouissent pas des avantages des communes mieux situées et se heurtent à de grandes difficultés. Leur coefficient d’imposition, par exemple, assez souvent élevé, en témoigne.

Si l’on veut éviter que les différences de développement entre les communes augmentent encore, il faudra bien mettre en place une péréquation intercommunale directe. Le canton de Zürich a adopté, dans ce domaine, une politique très dynamique, en décidant de créer récemment un système de fonds de compensation qui a pour but de réduire les différences entre communes riches et communes pauvres.

La suppression de la disposition légale prévoyant la possibilité pour les communes d’instituer l’arrêt du taux de progression et partant, sur le terrain, de perpétuer le déséquilibre entre le croissant lémanique et le reste du canton, est la condition “sine qua non” du renouveau d’une solidarité intercommunale.

gale inouïe, digne des périodes pré-révolutionnaires, dans 121 communes vaudoises sur 385, les plus riches, sises autour du Léman, l’impôt n’est progressif que pour le moyen contribuable; pour le gros contribuable, il devient proportionnel, c’est-à-dire qu’il est calculé au même taux bloqué à partir de 10% par exemple au moins (jusqu’à 4%).

Aujourd’hui, quelques semaines après les élections fédérales, l’alliance des droites face à la proposition socialiste se présente sans failles au public: la récolte des fonds est lancée dans le ban et l’arrière-ban des partis bourgeois par l’entremise d’un “comité vaudois contre l’aug-

Dix ans déjà! Le 10 décembre 1969, Pierre Muller demande par voie de motion, la suppression de l’article 7 de la loi vaudoise du 5 décembre 1956 sur les impôts communaux (suppression de l’arrêt de la progression).

Le 7 septembre 1970, Pierre Payot demande la modification de l’art. 8 de la LIC (maximum d’imposition).

Les motions Muller et Payot sont ensuite reprises dans le cadre de l’initiative législative déposée par le parti socialiste vaudois le 2 juillet 1975. Cette initiative recueille 13.482 signatures valables.

Au printemps 1979, le Conseil d’Etat dépose un préavis no 75 et un projet de décret qui admet le déplaçonnement à 30% pour l’article 8 et refuse d’abroger l’article 7.

Le Grand Conseil admet à la majorité de ses membres la détermination du gouvernement en mai 1979.

mentation incessante des impôts”, en pleine action alors même que le parti socialiste a à peine engagé sa propre campagne (première manifestation: une conférence de presse qui n’a pas, c’est le moins qu’on puisse dire, fait les gros titres de la presse quotidienne!). L’élan vers la satisfaction d’une revendication élémentaire de simple justice sociale sera-t-il freiné par les retombées d’un renouvellement de la députation aux Chambres fédérales qui n’a pas été favorable à la gauche vaudoise? En

tout état de cause, il est à prévoir que le débat sur l'objet réel de la votation sera brouillé par quelques écrans de fumée idéologique adroitement dispensés. On entend déjà les opposants au projet emboucher les trompettes de l'autonomie communale, comme le drapeau du "fédéralisme" est systématiquement brandi lorsqu'est en jeu le maintien d'un cantonalisme étroit propice à la survivance de quelque privilège minoritaire: or dans le cas précis il n'est pas question de battre en brèche l'autonomie communale, mais de restaurer une certaine égalité de traitement entre les citoyens à l'intérieur même des communes.

A cet égard, en guise de conclusion provisoire, quelques chiffres significatifs. Constat de base: le cadeau accordé aux plus gros revenus d'une commune connaissant l'arrêt de la progression empêche cette dernière de baisser les impôts de tous; en effet, quel que soit le mode d'imposition, les besoins de la collectivité communale restent constants; avec l'arrêt du taux, les plus riches participent moins au financement du ménage communal (alors qu'on sait qu'ils profitent davantage des prestations de l'Etat) et la différence doit être "trouvée" sur l'ensemble des contribuables. Il est dès lors intéressant de savoir ce que l'existence de l'arrêt du taux de progression de l'impôt fait perdre aux communes (calcul fait sur la base du coefficient appliqué en 1978):

<u>Commune</u>	<u>Perte pour la commune</u>	<u>coefficient/ Taux d'arrêt</u>
Aigle	647'703.--	108/ 7
Villeneuve	293'115.--	110/ 7
Aubonne	571'438.--	120/ 6
Froideville	134'879.--	100/ 6
Lutry	1'094'817.--	100/ 8
Savigny	151'498.--	110/ 8
St-Sulpice	1'058'537.--	80/ 5
Morges	938'640.--	100/ 8
Moudon	97'651.--	120/ 9
Crans p.Céligny	618'961.--	80/ 6
Gland	387'003.--	100/ 7
Rolle	276'535.--	100/ 8
Corseaux	493'455.--	75/ 8
La Tour de Peilz	759'911.--	80/ 9

Les cadeaux dans le district de Lausanne

Belmont s/Lausanne	159'601.--	100/ 7
Crissier	309'929.--	110/ 7
Epalinges	829'784.--	20/ 7
Le Mont	663'623.--	100/ 7
Paudex	126'922.--	80/ 8
Prilly	512'790.--	100/ 8
Pully	2'904'793.--	100/ 8

Face à la proposition socialiste, une réticence classique des autorités des communes connaissant l'arrêt du taux de progression: l'abandon de ce privilège ferait fuir de gros contribuables! Cette réticence est sans objet, pour plusieurs raisons:

a) Bien peu nombreuses sont les personnes qui choisissent un domicile pour des raisons fiscales. Il s'agit en général d'étrangers qui bénéficient de l'impôt à forfait. Les seules personnes qui entrent vraiment en ligne de compte sont les quelques riches retraités suisses-allemands décidés à finir leurs jours

dans un climat favorable. Ceux-ci choisissent alors La Côte ou la Riviera, et si l'arrêt de progression n'existait plus, le site, les occasions, tout au plus le taux général de l'impôt les décideraient.

b) Ceux qui quitteraient une commune abandonnant l'arrêt du taux de progression seraient encore plus rares. On n'en connaît pas d'exemple. Car les gens sont attachés à leur maison, à leur coin de terre, à la vue, au voisinage, aux habitudes, aux sociétés locales, à l'école des enfants.

c) L'équilibre des finances communales

n'est pas tant dû à une bonne gestion qu'aux richesses naturelles de la commune, à sa situation géographique, au hasard d'un décès rapportant de gros droits de mutation. d) Il n'y a pas lieu de craindre l'exode des riches contribuables, car les autres cantons (sous réserve de quelques communes peu attirantes du canton de Neuchâtel) ne connaissent pas l'arrêt du taux. Leur fiscalité n'est pas plus douce que la vaudoise, à telle enseigne que les Genevois déplorent le départ dans le district de Nyon de beaucoup de leurs habitants.

POINT DE VUE

Notules (multipack)

Vagues et remous, ces derniers temps, autour de la télévision.

Me paraît que la seule question importante à poser et à résoudre, aujourd'hui, est celle-ci : faut-il supprimer toute émission un, deux ou trois jours par semaine ?

Je dis deux. Pour commencer.

Et je me fous complètement, pour l'instant, du reste.

Il faut, d'abord, démacabrer.

* * *

Contre l'avis de l'Exécutif unanime, l'assemblée communale de Malleray a refusé, le 29 octobre, sans la moindre discussion et à bulletin secret, l'octroi d'un droit de superficie à la communauté italienne du lieu qui souhaitait, tous frais à sa charge, aménager un local de réunion.

A peine le résultat du vote annoncé — 99 non contre 46 oui — une partie de l'assemblée a applaudi et a quitté la salle.

Les opposants au projet se recrutaient principalement parmi les germanophones et les membres ou sympathisants de Force démocratique.

Moralité : chez certains pro-bernois, l'odieux est la porte de sortie du ridicule. Au fond, à l'extrême-droite.

* * *

Slogan d'un commerçant de Montreux, vendeur de laines et choses de ce genre : "Tri-cotez-vous un chauffage d'appoint !"

Génial !

C'est vrai : les vendeurs de mazout commencent à nous faire suer le burnous...

* * *

Numéro spécial (novembre) de "Pour la

Science" (Edition française du Scientific American) sur le cerveau.

Bigre. De quoi se gratter la tête. Ce n'est pas demain la veille que nous sortirons de l'auberge que nous avons sous le chapeau.

Au chapitre "Expériences d'amateur", un article "où le lecteur apprendra à construire un détecteur de radiations avec une boîte de conserve".

Nous voilà rassurés. Parés pour la prochaine guerre mondiale. Un petit conflit localisé nous permettrait d'étalonner et de tester l'appareil.

* * *

Témoignage dans le "Nouvel Observateur" (No 783) d'un ingénieur de Framatome à propos des fissures constatées dans certaines centrales nucléaires françaises et de la notion de sécurité.

Conclusion de l'article : "Sous la forme où l'on cherche à nous l'imposer, le nucléaire entraînerait dans une même régression la société et la science elle-même."

Voilà qui est dit et bien dit.

Pour notre part, nous continuons d'estimer que casser des atomes pour produire de la vapeur dans une cocotte-minute relève de la niaiserie et du mauvais goût.

* * *

Mon copain Denis est non seulement un champion du soudage et un tôlier-tordeur de tuyaux qui en remonterait à pas mal de professionnels.

C'est également un sculpteur et peintre qui a ceci de particulier qu'il est, mais si, mais si, original.

Une de ses sculptures-machines-jouets est à vendre. Pour la voir, pointez-vous rue des Monts, à Cernier.

Vous ne pouvez la rater.

* * *

Bien le bonjour chez vous.

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

A lire pour des semaines

"Sexisme ordinaire" : je citais dans mon dernier Carnet cette belle définition de Lucrece, trouvée dans un mot croisé de "Radio-TV Je Vois tout"... Le merveilleux, en la matière, c'est qu'on trouve toujours mieux, ou en tout cas aussi bien ! Des amis me passent cette perle, trouvée dans le "Journal de Genève" du 29 octobre (à propos des élections) : "Devoir supporter les partis et les élus (femelles comprises) fait partie du jeu démocratique..."

Et c'est signé : *Horace Juillard !*

* * *

Tel ou tel me dit parfois : "Vous devez avoir de la peine à trouver quelque chose à dire, semaine après semaine..."

Non, tout au contraire !

J'avais l'intention de parler d'*Objection votre honneur*, livre dossier sur le procès Chastellain et l'objection de conscience (Editions d'En Bas) établi par Anne Catherine Ménétrez, Pierre Chastellain, Jean-Claude Hennet et Alain Lenoir — livre important sur un "problème crucial", comme le dit la "Tribune Socialiste"...

Mais voici que sort de la même Anne-Catherine Ménétrez un roman, *La Halte de Midi* (Editions Ouverture-Editions de la Thièle), que je me réjouis de lire, dont j'attends beaucoup, mais que je n'ai pas encore eu le temps de lire...

Cela d'autant plus que Claude Jaquillard publie aux éditions de l'Aire, lui aussi, son premier roman, *Nouveau Monde*, dont après *Les bouffons du Prince* on ne peut qu'être curieux — pour l'instant, j'en ai lu dix pages ! Car il y a aussi le dernier Barilier (à l'Age d'Homme), *Prague* : "Le 21 août 1968, les

chans russes entrent à Prague, mettant fin au "Printemps" tchécoslovaque, durant lequel le gouvernement Dubcek avait hâté la réhabilitation des victimes du stalinisme et en particulier des condamnés du fameux procès Slansky (...). On découvrit ainsi que le premier procureur, loin d'avoir été inquiété, s'occupait tranquillement, en 1968, de délinquance juvénile. Ce procureur est l'un des personnages du présent roman..." (Prière d'insérer).

Mais d'abord, ne faudrait-il pas vous recommander, *comminatoirement*, de lire *Jette ton pain*, d'Alice Rivaz (paru voici quelques semaines chez Gallimard et chez Galland)?

Et me hâter, car je sens que demain, je vais avoir très envie de lire et de parler du roman de Gaulis, du dernier récit de Haldas...

Pour ne rien dire des livres non littéraires :

En premier lieu, le formidable *Théories du langage*, *Théories de l'apprentissage*, compte-rendu du débat entre Piaget et Chomsky, avec participation entre autres de Jacques Monod et de vingt-et-un autres, de moi inconnus, mais qui me font tout l'effet d'être des "Grands Maîtres internationaux", si l'on me permet ce langage "échiquéen"! Mais hélas, si le peu que je comprends me transporte d'enthousiasme, je dois bien admettre que je n'entends qu'un petit quart...

En second lieu, tant d'autres! L'excellente étude de Geneviève Heller (aux Editions d'En Bas) sur l'habitation et la vie domestique dans le canton de Vaud de 1850 à 1930: "*propre en ordre*"

J'y reviendrai, mais il faudra des mois pour vous en rebattre les oreilles!

J.C.

RECU ET LU

Ecrivains et enseignants

Même s'il est fort rare qu'ils fassent les gros titres des rubriques spécialisées dans les quotidiens assez complets pour consacrer des colonnes à la "culture", les écrivains suisses existent. Ils sont même de plus en plus nombreux

à trouver un éditeur, un distributeur et finalement une petite place dans le monde des lettres helvétiques. Nul doute qu'à cet égard, tant en Suisse romande qu'en Suisse allemande, ces dernières années seront à marquer d'une pierre blanche (voir aussi le "carnet" de Jeanlouis Cornuz). Deviner ce qu'il restera lorsque le temps aura passé sur ces productions littéraires ne nous appartient pas, c'est évident. En tout état de cause, il est utile pourtant de rappeler quelques points de repères qui situent la place de l'écrivain dans la société helvétique. C'est ce que faisait, à la fin de la semaine passée, le supplément "politique et culturel" de la "Basler Zeitung" (no. 46), sous la plume d'Aurel Schmidt: quelle est la situation matérielle des auteurs suisses? comment vivent-ils? que gagnent-ils? quelle est la part de revenus qu'ils tirent de ce qu'ils tiennent pour leur activité "principale"? Autant de données qui permettront, parmi d'autres, de mieux comprendre certaines orientations de la littérature helvétique.

PLURALISME

VO hebdo : ce que nous perdons

Comme prévu, le passage à la parution hebdomadaire de l'organe du Parti du Travail et "Quotidien politique et d'information" — pour reprendre les termes exacts de son titre —, la "Voix ouvrière" a provoqué des regrets unanimes dans la presse et dans les milieux politiques.

Comme prévu cet appauvrissement du paysage journalistique suisse romand est accueilli presque partout avec une sorte de fatalisme: les plus faibles disparaissent, qu'ils représentent ou non une partie de l'opinion; à la longue, le militantisme n'est pas un correctif suffisant à la loi du marché (la VO rappelait précisément des chiffres significatifs sur le poids de la publicité dans le ménage d'un journal: une enquête faite le 1er avril 1976 montrait que la

D'emblée, avec Aurel Schmidt, il faut déchanter: les chiffres précis et récents font défaut. Force est de se rapporter aux données publiées dans le "rapport Clottu" qui lui-même, en 1975, répercutait les résultats d'une enquête menée en 1972 (depuis lors le groupe d'Olten a accumulé quelques statistiques, mais qui ne sont pas aussi globales que celles du "rapport Clottu").

Une note: très peu nombreux sont les auteurs helvétiques qui vivent de leurs publications, alors même qu'une bonne partie d'entre eux font de ce travail le centre de leurs intérêts (à l'époque, 313 écrivains avaient accepté de répondre aux questions des enquêteurs). Ils ont donc presque tous un métier "annexe", traducteur (Pierre Imhasly), pasteur (Kurt Marti), psychiatre (Walter Vogt), par exemple; mais plus de la moitié d'entre eux — est-ce une piste pour une meilleure appréciation des lettres helvétiques actuelles? — sont enseignants.

"Tribune de Genève" consacrait le 69,57% de sa surface imprimée à la publicité, "La Suisse" 73,44%. le "Journal de Genève" 50,04%, le "Courrier" 52,30% et la "Voix ouvrière" le 17,5%).

Comme prévu, il n'y a aucune chance pour que le travail original mené à bien par les rédacteurs de la VO soit fait ailleurs au jour le jour: on ne regrettera ni les dépêches de l'Agence télégraphique suisse, largement produites dans les autres quotidiens dits d'information, ni les extraits de "L'Humanité", en revanche c'est tout un pan de l'actualité du monde ouvrier, trouvant place dans le quotidien communiste sous forme de communiqués généreusement répercutés ou d'interventions de militants du Parti du travail engagés sur place, qui va disparaître de la presse écrite suisse romande, dilué dans les efforts des grands tirages pour vendre le plus de lecteurs possible aux annonceurs.

Rien... pour beaucoup de bruit

Un petit poème, pour se mettre en train.

Sur le mur mourant
murmurent
les mûres mûres

(François Bonnet. Aïku d'Automne)

Superbe.

Je vous signale par ailleurs que vous ne devriez pas hésiter à vous considérer comme analphabète tant que vous n'avez pas lu, du même auteur, "Le Cercle du Froid" (Ed. Bertil Galland).

Vu ?

* * *

Mais revenons à notre principal propos.

Nous avons accusé les CFF, some time ago, de se moquer du monde, avec leur sérieux habituel, en se moquant du bruit que font les trains (DP 510 et 512)

Or, tout cela n'est pas tombé dans l'oreille d'un sourd. Un lecteur de DP, acousticien, spécialiste de l'insonorisation des machines, tout en abondant dans notre sens, nous a fait parvenir, outre quelques documents techniques, une lettre dont voici l'essentiel. Nous citons :

" (...) Si on admet que la réduction des nuisances dues au bruit doit aller de pair avec le développement, force est de constater que, sur le plan de la formation de spécialistes en acoustique, notre pays est plutôt sous-développé.

Dans nos Ecoles Polytechniques Fédérales, seuls les étudiants en architecture sont astreints à suivre un enseignement en acoustique, cela durant un semestre. D'autres cours ayant trait à la lutte contre le bruit, à l'acous-

tique du bâtiment ou architecturale figurent au programme en tant qu'enseignement facultatif. Or cette offre relativement restreinte reflète la situation de parent pauvre qu'occupe la recherche acoustique financée par l'Etat. Si on laisse de côté des spécialités telles que l'électroacoustique ou l'audiologie, qui restent assez éloignées de la lutte active contre le bruit, on ne connaît guère que le Laboratoire Fédéral d'Essai des Matériaux (EMPA) comme organisme officiel déployant une activité de recherche en acoustique.

Pourtant la demande en spécialistes est importante, surtout dans le secteur privé obligé de former son personnel "sur le tas" ou de faire appel à des acousticiens ayant acquis leur connaissance à l'étranger. L'administration, par contre, semble se contenter de cet état de fait, d'une part en faisant appel à des bureaux spécialisés pour résoudre des problèmes bien définis (par exemple, les nuisances aux abords d'une autoroute), mais aussi en sous-estimant l'importance de cet aspect de la qualité de la vie.

Or la Ligue Suisse pour la protection du milieu vital lance actuellement une campagne pour la création d'un poste d'"ombudsman" pour les problèmes de bruit. Par ailleurs, l'utilisateur de nos prestigieux trains intervilles doit se contenter d'un confort acoustique médiocre alors que d'autres chemins de fer européens disposent de voitures remarquablement insonorisées et coûtant deux fois moins cher."

Voilà qui est clair.

Les recteurs d'Universités, les Conseils d'icelles, les associations professionnelles et autres éminentes instances concernées nous obligeraient donc beaucoup en rendant d'une façon ou d'une autre obligatoires, non seulement pour les ingénieurs en tous genres mais aussi pour les professionnels du bâtiment les plus y relatifs, les cours d'acoustique et de technique d'insonorisation.

(Dans la même foulée, l'organisation de cours sur le thème "économies d'énergie" nous tirerait des cris de joie. Le fait est que, en la ma-

tière, l'ignorance de la plupart des architectes mérite d'être qualifiée de crasse.

Les méthodes existent, de même que des gens fort compétents pour les enseigner (au sein de l'EPFL, notamment).

Donc...

Quant à vous, CFF, vous nous obligeriez en cessant de jouer à ceux qui aimeraient bien mais qui ne peuvent pas parce que gnagnagna. Rien ne vous empêche d'engager, et dans les plus brefs délais, une équipe de spécialistes de l'insonorisation et de l'investir de pouvoirs non négligeables.

Journellement, ces centaines de milliers de personnes sont agressées par le bruit des trains. Certes — je ne suis pas encore complètement sourd — les trains ne sont pas seuls à faire du raffut. Mais le problème n'est pas là, à l'évidence. Il est de savoir quel sort on veut faire au chemin de fer, rien de moins.

Si l'on postule pour une extension des services ferroviaires on ne peut plus exiger que des améliorations de la qualité des conditions de transport — étant admis qu'il ne servirait rigoureusement à rien d'augmenter et les vitesses et les fréquences s'il faut continuer à souffrir d'un confort paléolithique (ah ! ces wagons bondés et surchauffés, bruyants et puants, où il faut encore assurer fermement son pantalon à cause des secousses ! et où la manipulation de bagages est quasiment une opération d'éborgnage et d'assommage des voisins. Nom de Dieu ! quand va-t-on réduire à un quart la part des compartiments fumeurs, d'ailleurs dégueulassement ventilés ! Faire cent kilomètres, à certaines heures, avec valises et gosses, tient de la débâcle de 40 et du masochisme pur, merde à la fin !).

Bon. L'insonorisation, on l'a dit, n'est qu'un élément du confort.

En fin de compte et pour le long terme il n'y a qu'une direction : les trains doivent offrir un confort supérieur à celui d'une confortable bagnole — où il n'y a pas besoin de hurler pour s'entendre quand on passe dans un tunnel. Punkt. Schluss.

Gil Stauffer